



---

## **COMMISSION LOCALE D'INFORMATION**

**Auprès du Commissariat à l'Énergie Atomique de  
Grenoble (CEA) et de l'Institut Laue-Langevin (ILL)**

---

**Assemblée générale du 28 septembre 2012**

**Compte rendu**

Compte rendu

Assemblée générale - CLI du CEA Grenoble et de l'ILL

PRESENTS, REPRESENTES\* ET EXCUSES\*\*

Nom	Prénom	Titre / Fonction Adresse courriel
BERGER	Gilles	Maison de Production 2028 – Chef de projet (gilles.berger@maisondeproduction2028.com)
BOWIE	Stéphane	CG 38 – Chargé de mission SDIS risques et sécurité (stephane.bowie@cg38.fr)
CAUSSE	Jean-René	Conseil de l'ordre des médecins de l'Isère (isere@medecin.38.fr)
CHAMP**	Pascal	Président de la SFEN Alpes (14RN7@free.fr)
CHARLETY	Philippe	CEA Grenoble - Chef du SRSE (philippe.charlety@cea.fr)
COIGNÉ**	Christian	Maire de Sassenage
COLOMB-BOUVARD	André	Président de la CLI CEA-ILL
CRIFO**	Christine	Conseillère générale (c.crifo@cg38.fr)
DAVID**	Annie	Sénatrice de l'Isère
DECARPENTRIE	Philippe	CFDT ILL (decarpentrie@ill.fr)
DE CHOUDENS**	Henri	Président de l'Institut des risques majeurs (henri.dechoudens@laposte.net)
DEGRELLE	Denis	Chef du bureau défense et risques nucléaires ( <a href="mailto:denis.degrelle@isere.gouv.fr">denis.degrelle@isere.gouv.fr</a> )
DESBORDES**	Roland	Président de la CRIIRAD
DESBRIERE	Bruno	Ingénieur sûreté ILL (bruno.desbriere@ill.fr)
DESTOT*	Michel	Maire de Grenoble
DEYIRMENDJIAN*	Grégoire	Chef de la division de Lyon de l'ASN (gregoire.deyirmendjian@asn.fr)
ESCOFFIER*	Richard	Adjoint au chef de la division de Lyon de l'ASN (richard.escoffier@asn.fr)
GABELLE	Claude	Représentant de la SFEN Alpes (sfen.cgabelle@wanadoo.fr)
GRAND	Michel	Président de l'union de quartier Champaviotte (mire.grand@b.box)
GUYON	Hervé	Chef de division Réacteur - ILL (guyon@ill.fr)
IDIR	Riad	Inspecteur de la sûreté nucléaire de la division de Lyon de l'ASN

Compte rendu

Assemblée générale - CLI du CEA Grenoble et de l'ILL

PRESENTS, REPRESENTES\* ET EXCUSES\*\*

LAURIOT	Alain	(riad.idir@asn.fr) Président union de quartier
LEDENVIC	Philippe	(alain.lauriot@free.fr) Délégué territorial de la division de Lyon
MANGION	Matthieu	Chef de la division de Lyon de l'ASN délégué
MICHALLON	Nathalie	Ville de Grenoble (nathalie.michalon@ville-grenoble.fr)
MOREIRA	Suzana	Maison de Production 2028 (suzana.moreira@maisondeproduction2028.com)
NIFENECKER	Hervé	Président du collectif "Sauvons le climat" (herve.nifenecker@free.fr)
PEYRIN**	Jean- Claude	Conseiller général du canton de Meylan
REY	Gérard	Adjoint au Directeur du CEA (gerard.rey@cea.fr)
SAKIRDA**	Nourdine	Adjoint au maire de Fontaine
SOCQUET- JUGLARD	Stéphane	Air Rhône-Alpes
TOURNEBIZE	Frédéric	CEAG - chef du projet passage (frederic.tournebize@cea.fr)
TRIBOLET	Jean	Chef SRSE -ILL (tribolet@ill.fr)
TUR	Laurence	Chef du SIDPC - Préfecture de l'Isère
UHRY	Jean-Marc	Président de Air Rhône-Alpes (direction@air.rhonealpes.fr)
VEYRAT	Jean- François	Représentant de l'IRMa (veyrat.jf@wanadoo.fr)

Compte rendu  
Assemblée générale - CLI du CEA Grenoble et de l'ILL

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 3 février 2012
2. Point non abordé à la CLI précédente :
  - Rapport complémentaire de sûreté de l'ILL remis à l'ASN (présentation ILL puis ASN)
3. Bilan ASN 2011 :
  - CEA
  - ILL
4. Actualité des sites :
  - CEA : Prochaines étapes des démantèlements et calendrier prévisionnel de consultation de la CLI
  - ILL : Événement du 14 mars 2012
5. Plan Particulier d'intervention :
  - Information sur la révision du PPI de l'ILL (SIDPC)
  - Présentation des PPI et périmètres associés (ASN)
  - Courrier de Greenpeace du 01 février 2012 sur l'extension des périmètres PPI
6. Thème de la prochaine lettre de la CLI :

La déconstruction des sites du CEA
7. Questions diverses

## Compte rendu

Assemblée générale - CLI du CEA-ILL

### RELEVÉ DE CONCLUSIONS

#### **0. Introduction de la séance**

Le Président André Colomb-Bouvard ouvre la séance et exprime son plaisir de retrouver les membres de la commission locale d'information (CLI) du CEA-ILL.

Il rappelle que le Conseil général de l'Isère veille à ce que l'information circule.

Il nomme les membres excusés.

#### **1. Approbation du compte rendu de la réunion du 3 février 2012**

Le Président André Colomb-Bouvard suscite d'éventuelles remarques sur le compte rendu de la réunion du 3 février 2012.

- Remarque : il serait plus simple que les comptes rendus soient sur le site internet plutôt que de recevoir du papier.
- S. Bowie : le site internet du Conseil général de l'Isère vient d'être remanié en profondeur, et notamment les pages concernant les CLI dont la mise à jour reste à faire. Les documents seront présents sur le site internet et seront envoyés sous format papier.

En l'absence d'autres remarques, le Président André Colomb-Bouvard propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

#### **2. Point non abordé à la CLI précédente : rapport complémentaire de sûreté de l'ILL remis à l'ASN**

Hervé Guyon propose de présenter plus en détails l'évaluation complémentaire de sûreté de l'ILL remis à l'ASN lors d'une prochaine Assemblée générale (AG), avec le programme prévu pour les années à venir et un point des travaux réalisés.

Hervé Nifenecker demande si le texte qu'il a transmis comme suite à sa participation à l'inspection post Fukushima pourrait être pris en compte. Le Président André Colomb-Bouvard donne son accord et aborde le point suivant.

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

**3. Bilan 2011**

Pour le CEA, Frédéric Tournebize présente le bilan technique 2011. Il décrit les faits marquants de 2011 avec, en support, les diapositives données en annexe. Il évoque notamment la démolition du réacteur Siloette, le déclassement du réacteur Mélusine, la constitution du dossier de déclassement du réacteur Siloé, la démolition des cellules très hautes activités du Laboratoire de très haute activité (LAMA) et la découverte de grenades sur le chantier de la station de traitement des effluents et déchets (STED).

Pour l'ILL, Hervé Guyon présente le bilan de fonctionnement de 2011. Il illustre ses propos par les diapositives données en annexe. Des travaux relativement importants ont consisté à remplacer les doigts de gant alimentant en neutrons les expériences. D'autres travaux permettront de mettre en communication le circuit primaire avec la piscine en cas d'accident. Deux événements ont été déclarés en 2011. Un événement est lié au non respect de périodicité d'essais qui vont désormais être réalisés à leur date anniversaire, et l'autre événement est un départ de feu résultant du non respect des consignes par un sous-traitant. Un rappel du respect des procédures a été fait aux sous-traitants. Enfin, l'ILL a participé à l'exercice « Richter » permettant de tester les moyens d'alerte.

Jean Tribolet présente le bilan radiologique 2011 de l'ILL. Il illustre ses propos par les diapositives données en annexe. Les rejets gazeux de 2011 sont dans la normalité avec, notamment, la baisse des rejets en iode. Les rejets liquides de 2011 sont aussi dans la normalité et toujours inférieurs aux limites de détection en ce qui concerne l'iode. La dosimétrie collective de l'ILL (2500 personnes) montre une tendance à la décroissance. Les doses reçues restent faibles. L'activité d'évacuation des déchets de l'année 2011 est restée très faible. Les mesures de la radioactivité dans l'environnement ont permis de constater des retombées de Fukushima avec des niveaux d'activité extrêmement faibles.

Riad Idir présente le bilan du contrôle effectué par l'ASN en 2011 au CEA et à l'ILL. Il illustre ses propos par les diapositives données en annexe.

La division de Lyon de l'ASN a mené 5 inspections en 2011 dans les installations du CEA à Grenoble. Il en ressort que les engagements pris par l'exploitant et les procédures de l'exploitant sont globalement respectés. Les trois événements significatifs déclarés en 2011 ont montré une prise en charge plutôt satisfaisante. Les autres événements importants de 2011 sont notamment le déclassement de l'INB (installation nucléaire de base) Mélusine, le déclassement d'une partie des locaux de Siloé, le déclassement du périmètre 1 du LAMA, et la transmission d'un dossier sur l'état radiologique des terres. Les points positifs relevés par l'ASN consistent en la prise en compte globalement satisfaisante du retour d'expérience, la réalisation de visites de chantier régulières, la prise en compte des facteurs organisationnels et humains et l'avancement des travaux. Les points de vigilance consistent, notamment, en la surveillance des prestataires, la réalisation des travaux d'assainissement, la gestion des déchets et la réalisation des essais et de la maintenance. En matière d'assainissement, l'exploitant a éprouvé des difficultés à éliminer les points chauds. Matthieu Mangion souligne l'importance de la surveillance des sous-traitants en phase

## Compte rendu

Assemblée générale - CLI du CEA-ILL

### RELEVÉ DE CONCLUSIONS

de fin de travaux.

La division de Lyon de l'ASN a mené 7 inspections en 2011 sur le site de l'ILL. Les résultats des inspections sont détaillés tant du point de vue des bonnes pratiques que des axes de progrès. Les deux événements significatifs déclarés à l'ASN en 2011 sont le non-respect de la périodicité annuelle de contrôle de l'efficacité de filtres et un départ de feu dans une boîte à gants. Les points positifs relevés par l'ASN concernent la maîtrise de la sûreté des installations, la prise en compte efficace des remarques de l'ASN, la qualité des réponses aux lettres de suite et la qualité du travail réalisé par l'exploitant dans le cadre des évaluations complémentaires de sûreté. Les points de vigilance concernent la surveillance des prestataires, le suivi informatisé des contrôles et essais périodiques, et la poursuite de la prise en compte du retour d'expérience de Fukushima. Matthieu Mangion souligne que l'ILL s'est distingué positivement par le travail fourni lors des évaluations complémentaires de sûreté à la suite de l'accident de Fukushima.

Éléments de débats :

- S. Socquet : est-il possible de détecter l'influence des travaux de démantèlement sur la contamination atmosphérique ?
- F. Tournebize : les travaux concernent des matériaux très faiblement radioactifs et donc les rejets potentiels restent très faibles. De plus, les dispositifs de filtration des installations contribuent à diminuer encore ces rejets dans l'environnement.
- H. Nifenecker : comment peut-on expliquer les différences entre les mesures d'activités surfaciques et volumiques ?
- R. Idir : le terme « mesures contradictoires » employé signifie que les mesures ont été réalisées indépendamment de celles réalisées par le CEA.
- J.-F. Veyrat : combien coûteront les travaux réalisés par l'ILL suite à Fukushima ? Quel est le pourcentage du budget de l'ILL ?
- H. Guyon : les travaux sont chiffrés à 12 millions d'euros dont 3 millions d'euros déjà dépensés sur un budget annuel d'environ 80 millions d'euros. Les travaux s'étaleront jusqu'en 2016 car certaines modifications en cours d'étude ne pourront être validées qu'après parution de nouvelles exigences attendues lors du Groupe permanent (GP) prévu en avril 2013 (ex : le niveau de séisme à prendre en compte).
- M. Mangion : Pour ce qui concerne la durée que prendra le retour d'expérience de l'accident survenu le 11 mars 2011 à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi au Japon, l'ASN considère que c'est un accident majeur dont il convient de tirer toutes les leçons. Elle a veillé à ce qu'un processus de retour d'expérience approfondi de cet accident soit rapidement engagé. Ce processus pourra prendre une dizaine d'années, comme ce fut le cas après les accidents de Three Mile Island et de Tchernobyl.
- Question : combien existe-t-il de niveaux de sous-traitance pour les travaux de démantèlement ?

## Compte rendu

Assemblée générale - CLI du CEA-ILL

### RELEVÉ DE CONCLUSIONS

- F. Tournebize : la sous-traitance en cascade est limitée et tout est fait pour la maîtriser au CEA. Les cahiers des charges interdisent la sous-traitance en cascade. La sous-traitance est possible après autorisation préalable du CEA.
- H. Guyon : à l'ILL, les sous-traitants réalisant des travaux dans l'îlot nucléaire sont surveillés par un personnel de l'ILL. Tous les chantiers avec risques d'irradiation sont réalisés quasiment exclusivement par du personnel ILL. Pour la sous-traitance en cascade, les fournisseurs doivent préciser dès la remise de leur offre leurs sous-traitants éventuels.
- M. Mangion : L'ASN n'a pas pris position sur la limitation de la sous-traitance en cascade. Cependant l'ASN constate que les exploitants d'installations nucléaires ont augmenté ces dernières années le niveau de sous-traitance dans la réalisation des activités nucléaires. A cet égard, l'ASN considère que la surveillance des sous-traitants intervenant dans les installations nucléaires ne doit pas être déléguée par l'exploitant quand elle concerne des interventions importantes pour la sûreté, et cette exigence a été déclinée dans l'arrêté du 7 février 2012 fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base. Par ailleurs, l'ASN considère que les évaluations complémentaires de sûreté ont montré que l'organisation du recours à la sous-traitance est un sujet majeur et difficile. L'ASN a donc mis en place un comité de pilotage réunissant les exploitants, les organisations syndicales, les ministères compétents et les experts pour réfléchir sur la prise en compte des facteurs sociaux organisationnels et humains.
- A. Colomb-Bouvard : j'ai une observation et deux questions à poser.  
L'observation : les présentations montrent la quantité importante des contrôles réalisés ce que je trouve plutôt sécurisant.  
Première question : 12 millions d'euros est une somme importante. Qu'est-ce qu'on fait avec 12 millions d'euros ? Je suppose qu'on construit quelque chose qui est destiné à protéger.
- ILL : les travaux concernent 4 points clés.  
Trois circuits de sauvegarde vont être ajoutés : un supplémentaire pour l'arrêt du réacteur, un circuit permettant en toute circonstance de refroidir le réacteur, et un circuit permettant le dégonflage de l'enceinte.  
Un nouveau bâtiment est en cours de réalisation. Il abritera le poste de commande de secours, tiendra au séisme et sera hors de portée d'une inondation suite à la rupture du barrage du Monteynard.
- A. Colomb-Bouvard : Deuxième question. Dans toutes les interventions, j'ai constaté de nombreuses petites insuffisances qui peuvent inquiéter ou tout du moins interroger. Est-ce que, dans ce monde, rien n'est parfait, ou bien, est-ce que les personnes qui contrôlent sont très pointilleuses ?
- ILL : vos deux explications ont une part de vérité.
- M. Mangion : Vous soulevez la question de la détection des écarts. L'ASN est très attentive à la capacité des exploitants nucléaires à détecter les dysfonctionnements, à les déclarer immédiatement à l'ASN en toute transparence, à les analyser et à en



## Compte rendu

Assemblée générale - CLI du CEA-ILL

### RELEVÉ DE CONCLUSIONS

tirer tout le retour d'expérience nécessaire. D'autre part, l'ASN ne se satisfera jamais d'un niveau de sûreté.

Le Président André Colomb-Bouvard invite à passer au point suivant.

## 4. Actualité des sites

### 4.1 CEA : Prochaines étapes des démantèlements et calendrier prévisionnel de consultation de la CLI

Frédéric Tournebize présente les points marquants survenus depuis la dernière Assemblée générale de la CLI. Il illustre ses propos par les diapositives données en annexe. Il décrit notamment les travaux prévus pour le réacteur Siloé, le LAMA, la STED et le réacteur Mélusine. Il donne les différents bilans du site pour l'année 2012. À partir des éléments de planning, il indique que 3 demandes d'avis de la CLI sont envisagées pour le déclassement des installations : au 2<sup>ème</sup> semestre 2013 pour la STED et au 1<sup>er</sup> semestre 2014 pour Siloé et le LAMA. Il invite les membres de la CLI à constater l'état de ces installations lors d'une visite à programmer au 1<sup>er</sup> semestre 2013.

Éléments de débats :

- J.-F. Veyrat : la courbe relative à la dosimétrie collective doit être ramenée au nombre d'intervenants, notamment pour les chantiers.
- F. Tournebize : la remarque est tout à fait juste. Les doses maximales individuelles et la dose moyenne par intervenant seront calculées fin 2012 comme elles l'avaient été en 2011.
- M. Mangion : la reprise des travaux de Siloé est soumise à une modification du décret de démantèlement. L'ASN a pour habitude de proposer d'auditionner la CLI avant de donner son autorisation, même s'il ne s'agit pas d'une obligation réglementaire.

Le Président André Colomb-Bouvard propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

### 4.2 ILL : Événement du 14 mars 2012

Hervé Guyon évoque brièvement l'actualité du site pour l'année 2012. Il souligne que le fonctionnement du réacteur satisfait les expérimentateurs. Il indique que le redémarrage du réacteur a été légèrement retardé jusqu'en juin pour remplacer un mécanisme dont le fin de course était défaillant. Il rappelle le début des chantiers comme suite à l'évaluation complémentaire de sûreté.

Jean Tribolet présente l'événement du 14 mars 2012. Il illustre ses propos par les diapositives données en annexe. Il informe que cet événement consiste en une

## Compte rendu

Assemblée générale - CLI du CEA-ILL

### RELEVÉ DE CONCLUSIONS

déflagration dans une boîte à gants. Il en décrit ensuite les circonstances : la déflagration est due à la combustion de vapeur d'éthanol utilisé pour nettoyer la boîte à gants. Il note le bon comportement de l'opérateur qui a donné l'alerte et éteint les quelques frottis en feu. Il fait remarquer l'absence de conséquences importantes : aucun blessé et aucun rejet dans l'environnement. Il indique cependant une contamination surfacique résultante autour de la boîte à gants et dans le local nécessitant une décontamination rendue difficile par la présence d'émetteurs  $\alpha$ . Il explique que cet événement est consigné dans un répertoire spécial : l'étude déchets de l'installation. Il mentionne, en outre, qu'une déflagration dans une boîte à gants était déjà survenue en 2001 à cause de l'éthanol ; à l'époque, l'utilisation de produits inflammables dans les boîtes à gants avait été interdite. Le produit utilisé par la suite pour décontaminer les boîtes à gants a été interdit à la commercialisation dans les années 2009-2010. Le personnel est revenu alors à l'utilisation de l'éthanol en oubliant l'interdiction. Jean Tribolet affirme la nécessité de répertorier cette interdiction de façon suffisamment forte pour qu'elle ne soit pas oubliée. Ainsi, un affichage sur les boîtes à gants interdit l'utilisation de produits inflammables et une mention est ajoutée dans la procédure de nettoyage.

Éléments de débats :

- H. Nifenecker : existe-t-il un produit de substitution pour décontaminer ?
- J. Tribolet : des produits non inflammables existent mais sont moins efficaces. Les déchets produits restent légèrement humides et sont en plus grande quantité.
- Question : l'opérateur a-t-il agi en montrant des qualités exceptionnelles ou a-t-il mis en œuvre des procédures qu'il connaissait très bien ?
- J. Tribolet : cet opérateur ILL est quelqu'un de très fiable qui a appliqué les procédures prévues.
- Question : comment une peinture peut-elle constituer une protection ?
- J. Tribolet : la peinture est une couverture qui permet de ne pas être en contact avec une contamination éventuelle d'émetteurs alpha et, donc, d'éviter le risque d'incorporation, car celui-ci correspond au détriment maximum dans le cas d'une exposition à ce type de radioéléments.
- M. Mangion : L'objectif de cette peinture est de fixer la contamination pour éviter sa dispersion durant la phase d'exploitation de l'installation. Par ailleurs la réglementation française impose que le démantèlement commence dès la fin de l'exploitation. Au moment du démantèlement, l'étude déchets sera utilisée pour répertorier les endroits où il y a eu de la contamination afin de les démanteler de manière adaptée.

Le Président André Colomb-Bouvard propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

## **5. Plan Particulier d'intervention**

### **5.1 Information sur la révision du PPI de l'ILL (SIDPC)**

Denis Degrelle, Chef du bureau défense et risques nucléaires du service de la Protection civile à la Préfecture de l'Isère, informe l'assemblée sur la révision du plan particulier d'intervention (PPI) de l'ILL. Le PPI a été approuvé le 9 octobre 2006 et est révisable tous les 5 ans. La révision aurait donc dû commencer en octobre 2011. L'exercice PPI de la centrale de Saint-Alban et le départ du titulaire du poste ont conduit à retarder cette révision. La révision du PPI a été lancée au mois de juin de cette année. Cet été, il est apparu que le Ministère de l'intérieur et la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise réfléchissaient à un nouveau référentiel de PPI nucléaire. Le Ministère de l'intérieur a donc demandé de suspendre la révision du PPI dans l'attente de nouvelles instructions. La révision commencée va se poursuivre mais de façon plus légère avec la mise à jour de l'annuaire téléphonique, la prise en compte des modifications d'urbanisme, des dessertes de transport en commun et la création du pont - barrage à Veurey Voroize. Les fondamentaux du plan ne sont pas remis en cause, à savoir le périmètre, les scénarios de risques et le déclenchement de l'alerte. Le Ministère de l'intérieur a décidé un exercice national de mise en application du PPI de l'ILL. Une réunion est prévue le lundi 1<sup>er</sup> octobre pour laquelle la CLI sera représentée.

### **5.2 Présentation des PPI et périmètres associés (ASN)**

Matthieu Mangion précise qu'après un accident nucléaire deux phases sont à considérer, dans un premier temps la phase accidentelle a pour enjeu principal de retrouver un état sûr de l'installation et de protéger les populations. Dans un deuxième temps, la phase post accidentelle a pour enjeu la gestion de la contamination dans l'environnement et la mise en place de dispositifs de protection des populations concernant par exemple le contrôle des biens de consommation.

Les PPI visent à préparer les actions de crise dans les 24 premières heures qui suivent un accident. Les trois actions principales sont les suivantes : mise à l'abri des populations si la dose prévisionnelle dépasse 10 mSv, prise des comprimés d'iode si la dose prévisionnelle à la thyroïde est supérieure à 50 mSv, et enfin évacuation des populations si la dose prévisionnelle dépasse 50 mSv. Les périmètres sont définis en fonction des études d'accident. Pour l'ILL, l'accident majorant considéré est une fusion du cœur, à cœur ouvert. Le rayon du PPI de l'installation est de 500 m.

## Compte rendu

### Assemblée générale - CLI du CEA-ILL

#### RELEVÉ DE CONCLUSIONS

##### Éléments de débats :

- Question : la distance de 500 m est trop faible. Le courrier de Greenpeace le montre.
- D. Degrelle : la distance de 500 m a été déterminée par des calculs qui ont montré que le danger, dans le pire des scénarios, est dans ce périmètre de 500 m.
- M. Mangion : Les PPI visent à décrire les actions à mener lors des premières heures de crise. En cas d'accident, il faut que les forces de l'ordre puissent réagir rapidement, en appliquant des procédures établies au préalable dans le cadre des PPI. Ces procédures sont régulièrement mises en œuvre dans le cadre d'exercices. Les distances retenues sont fondées sur les études d'accident. L'ASN considère que le périmètre retenu dans le PPI est cohérent avec les études d'accident de l'ILL.
- ILL : la puissance du réacteur de l'ILL est de 57 MW, soit de l'ordre de 100 fois moins qu'une centrale de production d'électricité. La radiotoxicité des radioéléments à vie courte contenus dans le cœur est proportionnelle à la puissance. Donc, en cas de fusion du cœur, le relâchement de toute la radiotoxicité des radioéléments à vie courte du cœur de l'ILL sera 100 fois moins qu'une centrale. Le cœur du réacteur de l'ILL est entièrement remplacé tous les 50 jours. Toute la radioactivité du cœur est donc retirée et en particulier les radioéléments à vie longue. Ainsi, la part du césium 137 est proportionnelle aux puissances et aussi au nombre de jours pendant lesquels le combustible a été sous flux (soit au moins un facteur 10 par rapport à une centrale de production). La part du césium 137 est donc 1000 fois plus faible que pour une centrale de production. Ces éléments expliquent pourquoi le périmètre autour de l'ILL est beaucoup plus petit.
- J.-F. Veyrat : est-ce que la révision du PPI peut entraîner une modification du scénario sous une forme beaucoup plus aggravée et remettre en cause le périmètre des 500 m ?
- M. Mangion : Les rayons des PPI sont fondés sur les études d'accidents. Dans les conditions actuelles, les périmètres pourraient être modifiés si de nouvelles conditions d'exploitation de l'installation venaient à modifier les études d'accident, par exemple si l'exploitant souhaitait utiliser plus de combustible, ce qui n'est pas le cas actuellement. En revanche, il est possible que, à la lumière de l'accident de Fukushima, des plans relatifs à la phase post-accidentelle soient à terme rédigés autour des installations nucléaires.
- ILL : les concepteurs du réacteur, il y a 40 ans, ont postulé comme accident la fusion totale du cœur à l'air. L'ILL est le seul réacteur à posséder un scénario aussi pénalisant. Le scénario extrême serait la perte totale de l'enceinte de confinement. Des calculs refaits montrent que l'enceinte est particulièrement solide. Les mesures prises suite à Fukushima font que le risque est repoussé toujours plus loin et est toujours plus faible.
- H. Guyon : ces travaux repoussent également l'impact d'un tel événement. Ainsi, les travaux réalisés permettraient de réduire le périmètre PPI. Je pense cependant que la volonté commune est de maintenir ce périmètre.

## Compte rendu

Assemblée générale - CLI du CEA-ILL

### RELEVÉ DE CONCLUSIONS

- **Question** : 100 fois 500 m font 50 km et pour Fukushima, il y a de quoi contester. On a des raisons de ne pas avoir confiance car trop de choses se sont passées.
- **H. Nifenecker** : Greenpeace m'avait contacté pour reporter le périmètre PPI à 20 km. J'ai réalisé quelques calculs. Dans le cœur de l'ILL, on retrouve 250 fois moins d'iode qu'à Fukushima, et 7500 fois moins de césium. Je retrouve donc vos valeurs. Au-delà, une question n'est jamais posée et qui est pourtant la plus importante : les effets de panique sont les plus dangereux. Je prends l'exemple de ce vieux japonais de 102 ans qui a été évacué et qui s'est suicidé. Il aurait pu rester chez lui sans problèmes. À partir de cet exemple, je pense qu'il faut donner aux populations une vraie information sur les dangers de la radioactivité. Cette mission devrait être le travail de l'ASN. Plus des précautions sont prises à l'ILL, et plus les gens ont peur. Si la communication n'est pas faite de manière pédagogique, les gens vont dire : on dépense 12 millions à l'ILL, qu'est-ce que ça doit être dangereux !
- **M. Mangion** : Votre remarque amène deux commentaires de ma part. D'une part, l'information des publics est une des missions de l'ASN inscrite dans la loi. L'ASN mène cette mission de manière indépendante du gouvernement, comme cela a pu être constaté à l'occasion de l'accident de Fukushima. D'autre part, en situation d'urgence, l'ASN exerce le rôle de conseil auprès du Préfet qui coordonne les actions de secours. Des plans sont préparés et joués régulièrement pour, qu'en cas de crise, les différents acteurs soient prêts et sachent où intervenir. De manière générale, afin de minimiser les risques liés aux installations nucléaires, l'ASN ne se satisfera jamais d'un niveau de sûreté. Des mesures pour améliorer la sûreté des installations sont prises dans le cadre du retour d'expérience de Fukushima, comme c'est régulièrement le cas lors des réexamens périodiques de sûreté auxquels sont soumises les installations nucléaires.

### 6. Thème de la prochaine lettre de la CLI

Le Président André Colomb-Bouvard propose que le thème de la prochaine lettre de la CLI soit la déconstruction des sites du CEA. Il recueille l'accord de l'assemblée.

Suzana Moreira indique que le premier numéro de *Connaître les installations nucléaires* est diffusé et exprime sa satisfaction quant au résultat. Elle sollicite d'éventuels commentaires car aucun résultat n'est définitivement acquis et que les possibilités d'amélioration existent toujours.

Stéphane Bowie précise que la lettre d'information de la CLI est diffusée chez les particuliers dans le périmètre PPI, ainsi qu'aux personnels des entreprises présents dans ce même périmètre.

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

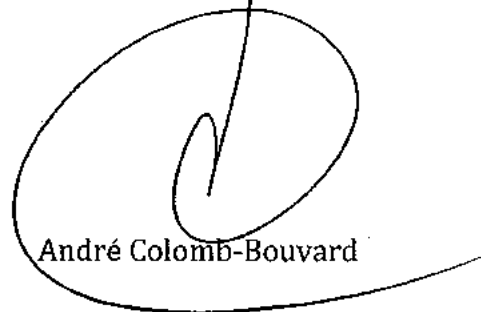
**7. Questions diverses**

Gérard Rey, adjoint au Directeur du CEA Grenoble, demande à l'ASN de confirmer la consultation de la CLI évoquée au point 4.1 et de préciser la forme de la consultation éventuelle. En effet, le CEA, attentif au déroulement des travaux et à la tenue des délais, souhaite vérifier la compatibilité de cette consultation avec le programme prévu.

Matthieu Mangion répond que la procédure est habituelle pour ce genre de modification de décret. Il propose de faire un point après la CLI pour les aspects plus techniques.

Le Président André Colomb-Bouvard remercie les participants à cette commission très intéressante qui lui a permis d'apprendre encore beaucoup.

Le Président de la CLI



André Colomb-Bouvard